



## **Déclaration liminaire CAPA d'installation des PsyEN du 23 janvier 2019**

En ce début d'année 2019, nous voulons tout d'abord adresser nos meilleurs vœux aux membres de cette CAPA, mais aussi aux agent-e-s de l'Éducation Nationale en général et à nos collègues Psychologues de l'ÉN tout particulièrement.

Au plan national, la FSU confirme sa place de 1<sup>ère</sup> fédération syndicale dans le corps des Psychologues de l'Éducation Nationale avec 51,5 % des voix. Dans l'académie de Strasbourg, la FSU arrive en 3<sup>ème</sup> position- avec un nombre de voix en progression et conserve ainsi un siège en classe normale.

L'excellent taux de participation aux élections professionnelles (80%) atteste d'une confiance dans ses représentants syndicaux et d'un attachement au paritarisme alors que ce dernier est menacé par les projets gouvernementaux de réforme de la fonction publique.

Cependant nous souhaitons alerter sur le risque de désorganisation progressive du service public d'orientation et de son impact sur les conditions de travail des personnels.

Déjà la régionalisation des DRONISEP prévue par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » laisse les personnels dans l'incertitude de leur mission, de leur lieu de travail et de leur devenir professionnel. Cette absence d'information et d'accompagnement détériore les conditions de travail et fragilise les professionnels. En outre, le décret du 4 janvier 2019, publié lui aussi sans aucune concertation, décide le transfert financier des ETP aux régions alors que les personnels ne savent toujours pas dans quelles conditions est prévu ce transfert.

Ensuite, alors que des décrets et circulaires publiés discrètement réorganisent peu à peu mais en profondeur les missions des professeurs principaux dans le même temps le Ministère projette de créer une certification en orientation pour les enseignants avec le risque encore une fois d'un empiètement sur les missions des PsyEN-EDO. Cela met également à mal les personnels.

Parallèlement la Loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" donne de nouvelles compétences aux régions en matière d'information sur les métiers et les formations, et les mandate pour intervenir en particulier auprès des lycées (les 54h) à compter de ce 1er janvier 2019. Or, à ce jour, les personnels des services

d'orientation ne savent toujours pas de quelle manière la région Grand Est compte le faire, ni à partir de quand cette mise en œuvre sera opérationnelle, alors que cela risque d'impacter leurs interventions dans les EPLE. Là encore, ces incertitudes et inquiétudes fragilisent les personnels.

En outre, alors que le Ministère entretient le silence concernant le devenir des CIO dans l'attente du rapport Mons et Charvet, dans le même temps il réduit de manière drastique le nombre de poste au concours de recrutement des Psy EN EDO pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, ce qui équivaut à une diminution de 40 % sur les 2 dernières années et ce, alors que les sollicitations de terrain se multiplient. Le Ministère témoigne ainsi du peu d'importance qu'il accorde à notre travail et à notre fonction dans l'École.

Parallèlement, et sans aucune discussion préalable ni texte communiqué aux organisations syndicales, le MEN inscrit à l'ordre du jour du CTM du 30 janvier un décret sur la mise à disposition des PsyEN et des personnels de l'ONISEP, ce qui ne peut que susciter questionnement et inquiétude de la profession.

Pour le SNES-FSU et le SNUipp-FSU, la création d'un corps unique de Psychologues de l'Education Nationale est une vraie victoire. Mais il est maintenant nécessaire de l'accompagner d'un vrai programme de formation adapté aux missions, à l'évolution de la société et de l'école.

Nos souhaits pour nos métiers :

- Des secteurs de RASED complets à 1000 élèves maximum
- Des créations de postes de PsyEN, le but étant d'aller vers un psychologue pour 800 élèves comme dans le reste des pays de l'Europe
- Le maintien et le redéploiement de CIO
- Que tous les postes soient pourvus par des titulaires
- Une indemnité de fonction particulière identique pour les 2 spécialités EDA et EDO
- l'augmentation de l'indemnité des DCIO comme s'y était engagé le ministère lors du GT 14
- La mise en place d'une formation continue riche, variée et spécifique
- Des formations passerelle entre les deux spécialités
- Des temps institutionnels de travail en commun entre les 2 spécialités
- Des frais de déplacement revalorisés et plus justes
- De la justice dans les promotions
- De la simplification dans les demandes de mutation

Avec ce nouveau mandat, les élus du SNUipp-FSU et du SNES-FSU continueront à œuvrer pour faire respecter les droits des agents, leurs conditions de travail mais également les droits des usagers.

Les commissaires paritaires SNES/SNUipp-FSU  
Nathalie Kahli et Fanny JOUANJAN